



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 008
Election des représentants du
conseil municipal au conseil
d'administration du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu la délibération n°26.10.04 – 007 du 10 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 qui précise que le Maire fait partie du Conseil d'Administration en qualité de Président,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et du décret n°95-562 du 6 mai 1995, notamment son article 8, le Conseil municipal élit en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS, soit 5 titulaires,

L'élection des délégués du Conseil Municipal pour le représenter au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, est organisée sous la présidence de Monsieur le Maire, au scrutin secret de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Il est procédé à la présentation des candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- en qualité de membres titulaires

1 Anne-France PLANCHET

2 Florian DEYGAS

3 Sandrine PRUNIER

4 Françoise GIMENO

5 Sandra TOLLIS

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

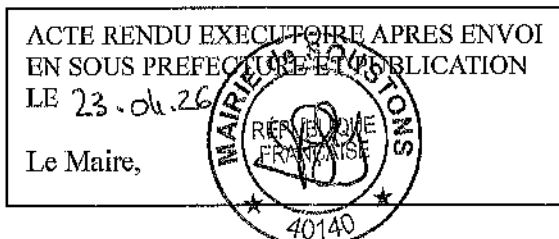
Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_008-DE



Il est précisé que 5 membres désignés par Monsieur le Maire et nommés par arrêté de Monsieur le Maire, siégeront au Conseil d'Administration du CCAS afin de conférer à celui-ci un caractère paritaire.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

